



à la une

MAPPING

Une jolie mise en valeur de notre église par une belle prouesse technique lumineuse lors des journées du patrimoine, réalisée par Nicolas Chagnon, un habitant de la commune.

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences (par téléphone portable)	112
Samu	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18

Eau **02 33 72 27 83**
Astreinte téléphonique

TARIFS 2025 LOCATION DE SALLES

	Habitants commune	Hors commune
Salle des fêtes		
Week-end	200 €	320 €
1 journée (hors vendredi et week-end)		180 €
Acompte	150 €	200 €
Vin d'honneur, jeux de société	50 €	80 €
Acompte	40 €	40 €
Formation, réunions et diverses activités hors repas		
1 journée en semaine		80€
1/2 journée en semaine		40€
Option local annexe	30 €	30 €
Salle de convivialité (en journée)		
Avec repas (sans cuisine)	120 €	200 €
Acompte	50 €	50 €
Autres activités	50 €	80 €
Acompte	40 €	40 €


www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Retrouvez sur le site internet de la commune :

- les actualités
- l'agenda
- les compte-rendu du conseil
- et bien plus encore !

vie pratique

Mairie

4 place de la Mairie
50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire
02 33 56 52 30
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

Saint-Lô agglo

101 rue Alexis de Tocqueville - BP 90300
50010 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00
www.saint-lo-agglo.fr

Carte

Vous avez entre 3 et 15 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr/fr/e-carte-kioskagglo

Slam

Service de transport à la demande du lundi au samedi.

1,50 € le trajet simple

(gratuit pour les - de 4 ans - gratuit le samedi)

Réservation au 02 33 05 05 05

Information sur www.saint-lo-agglo.fr
rubrique Déplacements



www.sainte-suzanne-sur-vire.net



[saintesuz](https://www.facebook.com/saintesuz)

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ?

(Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
le samedi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
le dimanche	de 10 h 00 à 12 h 00
les jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du Règlement sanitaire départemental

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagages et de débroussaillages, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Pour suivre
pas à pas
la vie en commune

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Décembre 2024 - n°58 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Pôle communication : John Philipot, David Besnard, Jean-Claude Hérad, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Anne Manach, Yohann Quentel.

Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à : mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez-les à la mairie.

à la une

- 1 Mapping sur l'église

vie pratique

- 2 Infos pratiques
3 Le mot du maire

vie municipale

- 4 Où faire ses papiers d'identité
Quelles autorisations de travaux ?
5 A quoi sert l'agglo ?
Plan communale de sauvegarde

vie communale

- 6 Conseil municipal des jeunes
8 Travaux et départ

vie des assos

- 9 APE
Association des combattants
10 Comité des fêtes
11 Club de l'amitié
Ste Suzanne événements
Sauvegarde de l'église

Agenda

- 12 Les événements de l'année à venir

Carnet

1^{er} janvier au 15 décembre 2024

Naissances

Johan LOUVEAU	31/01/2024
Océane BRIELLE	07/03/2024
Noah SAUVEY	09/04/2024

Mariages

Mickaël ROUSSEAU et Delphine LEMONNIER	12/01/2024
---	------------

Décès

Daniel LEBARBEY	07/03/2024
Marie-Louise TAUVIRAI ép. LEMAITRE	07/08/2024
Jeannine DOUCET veuve ROULLAND	03/10/2024
Solange LEBARBEY	25/10/2024

Le mot du maire

Chères habitantes, chers habitants.

Un international inquiétant, un national dans l'incertitude, nous avons la chance de vivre dans un environnement beaucoup plus serein. Il faut s'en réjouir même si on n'ignore pas ce qui se passe ailleurs. **Nous avons eu beaucoup de festivités avec le 80^e anniversaire du débarquement mais aussi des jeux olympiques en France.**

Dans notre commune diverses animations ont égayé l'année écoulée, 2025 sera aussi une belle année grâce à nos associations et leurs bénévoles, merci à eux : en fin de journal le programme des événements.

Après avoir rénové un logement des écoles, nous construisons une «halte randonnée multi-services» à l'entrée du parc scolaire, un lieu permettant aux passants (côté route) de pouvoir faire une pause et d'avoir accès à des toilettes aux normes actuelles. De l'autre côté (vide grenier) nous installons des toilettes utilisables seulement lors de manifestations, le partage de celles des écoles devenant problématique. Ce lieu devrait être fonctionnel pour le prochain vide-grenier.

Un nouveau chantier est à l'étude : la rénovation énergétique des écoles, à l'été prochain si tout va bien.

2025 s'annonce donc comme une année de projets et de nouvelles occasions de se rassembler. Merci à tous ceux qui, par leur énergie et leur enthousiasme, participent à la vie de notre commune. Ensemble faisons de Sainte Suzanne un lieu où il fait bon vivre.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2025, riche en partages, en découvertes et en moments de joie.



Le maire
Antoine Aubry



Vœux du maire

5 janvier

**15 h
Salle des fêtes**

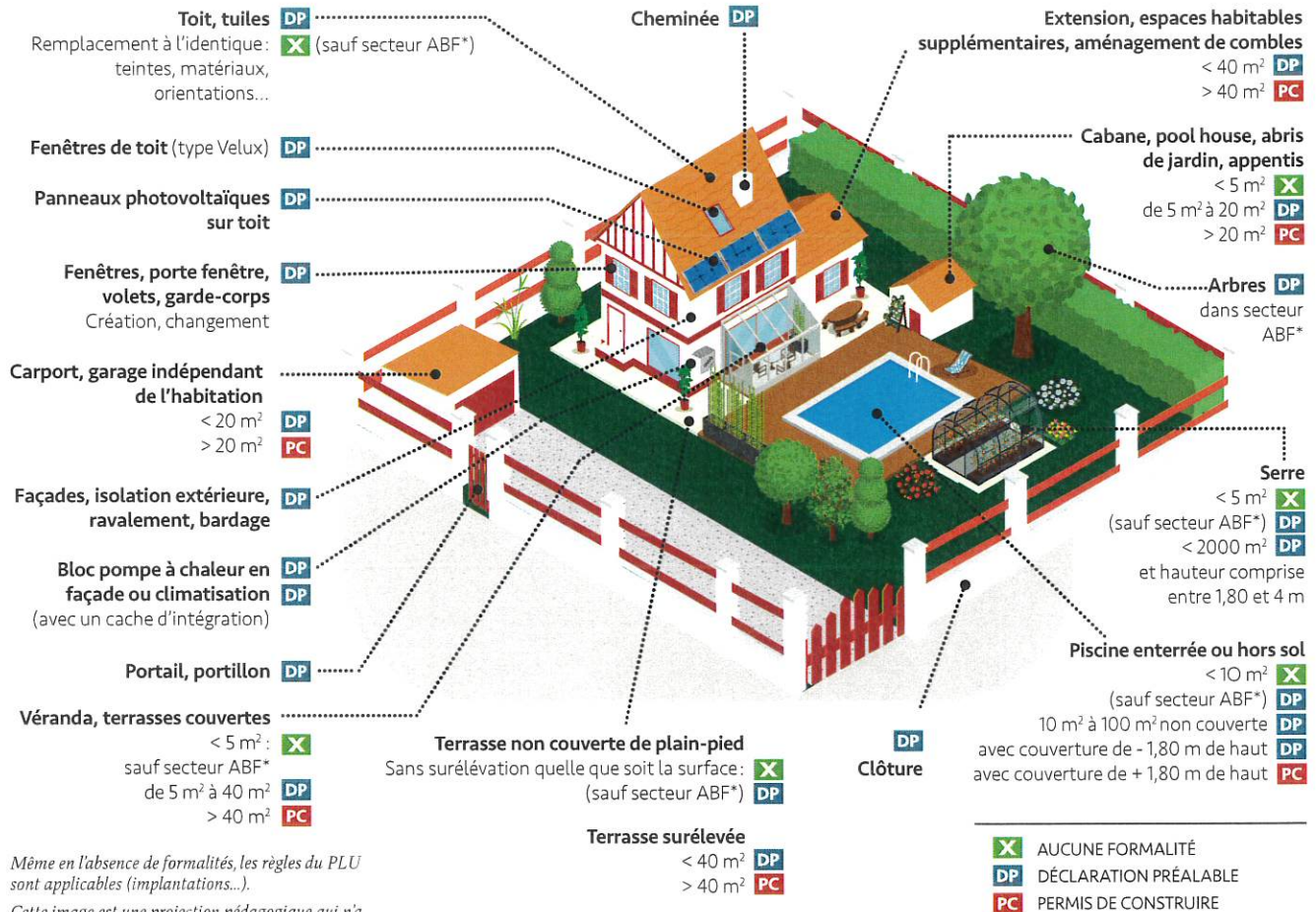
FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée :
- jeudi 26 et lundi 30 décembre, jeudi 2 janvier
- du 30 juillet au soir, réouverture le 27 août.

**En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70
ou aux adjoints : Jean-Claude Hérard 06 71 40 28 96,
John Philipot 06 48 31 31 20 ou David Besnard 06 49 34 16 88.**

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Déclaration préalable, permis de construire ? En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent.



Même en l'absence de formalités, les règles du PLU sont applicables (implantations...).

Cette image est une projection pédagogique qui n'a aucune valeur réglementaire au titre du PLU.

* Architecte des Bâtiments de France

Où faire ses papiers d'identité ?

Vous souhaitez obtenir ou renouveler un titre d'identité (carte nationale d'identité et/ou passeport), vous devez suivre les étapes suivantes :

- Réaliser votre pré-demande en ligne avant la date du rendez-vous.
- Prendre rendez-vous dans une mairie disposant d'un dispositif de recueil d'empreintes.

Prise de rendez-vous à la mairie de Saint-lô

Pour la Ville de Saint-Lô, les rendez-vous sont à prendre sur le site [www.saint-lo.fr/votre-mairie-et-ses-services/demarches-administratives/rendez-vous-papiers-d-](http://www.saint-lo.fr/votre-mairie-et-ses-services/demarches-administratives/rendez-vous-papiers-d-identite)

identite. Possibilité de prendre rendez-vous au guichet. Il faut impérativement être en possession de son numéro de pré-demande au moment de la prise de rendez-vous que ce soit par internet ou au guichet.

Les rendez-vous sont disponibles sous 3 semaines maximum afin de limiter le nombre de rendez-vous non honorés du fait d'un délai d'attente trop long.

Vous pouvez rechercher des rendez-vous dans les autres mairies sur le moteur de recherche national de l'ANTS :

rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Les mairies de Saint-Jean-d'Elle et de Tesy-Bocage sont également en capacité de

répondre rapidement à des demandes de rendez-vous.

ATTENTION : En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance
- La carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014

À quoi sert l'agglo ?

Saint-Lô Agglo, attentive à l'attractivité de son territoire, veille à offrir une qualité de vie à ses habitants et une qualité d'implantation aux acteurs économiques.

À travers ses compétences très étendues, l'Agglo est aujourd'hui dans une démarche active de construction de son avenir pour répondre aux enjeux de développement territorial.

Saint-Lô Agglo regroupe aujourd'hui 61 communes et 79 272 habitants (@Insee 2023).

Elle compte environ 350 agents.

L'Agglo, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale, est administrée par un conseil communautaire qui regroupe 97 élus désignés par les communes membres.

Présidée par Fabrice Lemazurier, la communauté d'agglomération compte 15 vice-présidents et 17 élus communautaires qui forment le Bureau communautaire (33 élus).

L'Agglo a pour objet d'associer des communes en vue de l'élaboration d'un projet commun d'attractivité du territoire, d'aménagement de l'espace et de développement de services à la population.

Saint-Lô Agglo représente un territoire en pleine évolution, porteur de projets ambitieux en faveur de l'économie et de la qualité du cadre de vie.

6 commissions

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au bureau ou au conseil communautaire.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui

leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil communautaire.

Elles statuent à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé. Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil.

- Finances & performance
- Développement durable
- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Enfance / jeunesse
- Sport



Zoom sur

L'entretien des concessions dans les cimetières

Les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession sont tenus de maintenir la tombe en bon état.

C'est à dire de garantir l'étanchéité du caveau, nettoyer la pierre tombale, prendre soin des plantes ou des fleurs des

tombes, nettoyer autour de la sépulture.

Le maintien de la propreté témoigne du respect de la mémoire du défunt.

Votre sécurité en cas de risque majeur

La commune est soumise à de nombreux risques majeurs et technologiques que vous pouvez retrouver sur le site georisques.gouv.fr en tapant votre adresse ou en version papier à consulter en mairie.

La commune est équipée d'un **Plan Communal de Sauvegarde enclenché 8 fois en 2024** contre 10 en 2023. A chaque alerte, une cellule de crise est déclenchée (en mairie ou simplement de garde), chaque habitant peut la joindre pendant toute la durée de la crise en appelant simplement le téléphone de la mairie au 02 33 56 52 30. Cette ligne d'urgence permet une réaction rapide des élus qui se déplacent alors pour vous venir en aide.

Parce que chaque habitation, chaque foyer est unique, **nous vous demandons pour celles et ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait, de remplir la fiche bleue (page d'à côté) de la découper et de la déposer en mairie.** Elle permettra en cas de sinistre

de savoir dans quelle habitation une personne est isolée, quels habitants nécessitent des moyens particuliers,...

Enfin, l'État vous rappelle que vous devez être équipé d'un kit de survie 72h. En cas de crise, les consignes des autorités peuvent être de quitter immédiatement votre domicile, ou de rester chez vous jusqu'à l'arrivée

des secours. Dans les deux cas, il est recommandé d'avoir préparé un sac contenant de quoi vivre pendant 3 jours en autonomie. Voici la liste des équipements essentiels du kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible. Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu, c'est important. »



Le fauchage et le débroussaillage de nos routes départementales

L'entretien des bords des infrastructures routières est indispensable pour :

- assurer la sécurité des usagers,
- maintenir le patrimoine routier : gestion des eaux de pluie et stabilité des talus,
- préserver l'environnement et la biodiversité.

Le réseau routier départemental compte 7 780 km. Il est classé en 4 catégories selon le trafic journalier (nombre de véhicules y circulant) et leur largeur :

- réseau structurant
- réseau d'intérêt départemental
- réseau d'intérêt cantonal
- réseau d'intérêt local

Quelles sont les règles ?

- Limiter les perturbations pour la faune et la flore (en respect de la réglementation) lors de la période de floraison, de reproduction et de nidification des espèces.

- Éviter de toucher aux haies entre le 16 mars et le 15 août, car ces espaces favorisent la nidification des oiseaux.

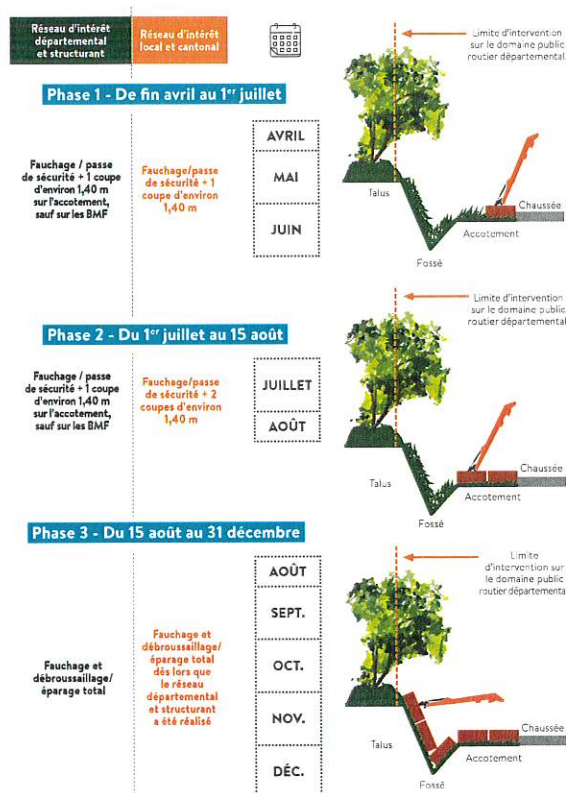
- Se rapprocher des pratiques d'autres départements français sur lesquelles la direction des routes s'est appuyée, en prenant en compte les particularités du territoire manchois.

De plus, il s'avère inutile de faucher si la hauteur de l'herbe ne dépasse pas 40 cm car la visibilité des automobilistes n'est pas altérée et cela enrichit la biodiversité.

Quel est le périmètre d'intervention du département ?

Pour assurer la viabilité de son patrimoine routier, le Département de la Manche réalise l'entretien régulier des dépendances vertes de son domaine public, hors agglomération (accotements, fossés, talus, giratoires, aires d'arrêt, ...).

Planning d'intervention



Plan communal de sauvegarde - Questionnaire

Mesdames, messieurs,

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document obligatoire* pour chaque commune. Il précise les modalités d'intervention en cas de risque majeur. Dans le cadre de son élaboration, nous avons besoin d'informations pratiques concernant votre foyer. **Les informations recueillies ne feront, en aucun cas, l'objet de communication à un organisme à l'extérieur de la commune.**

Nous vous remercions d'avoir l'amabilité de remplir ce questionnaire et de le déposer en Mairie.

Le Maire,
Antoine Aubry

* Loi de modernisation de la sécurité civile et du décret du 13 septembre 2005.

1/ LA COMPOSITION DE VOTRE FOYER

Votre adresse :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Indications particulières : *allergie, mobilité réduite, soins à domicile, appareillage ou autres*

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Indications particulières : *allergie, mobilité réduite, soins à domicile, appareillage ou autres*

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Indications particulières : *allergie, mobilité réduite, soins à domicile, appareillage ou autres*

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Indications particulières : *allergie, mobilité réduite, soins à domicile, appareillage ou autres*

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Indications particulières : *allergie, mobilité réduite, soins à domicile, appareillage ou autres*

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Indications particulières : *allergie, mobilité réduite, soins à domicile, appareillage ou autres*

2/ RENSEIGNEMENTS SUR VOS ÉQUIPEMENTS ÉNERGÉTIQUES

Avez-vous une citerne de gaz ?

- NON
 OUI

De quelle contenance ?

Est-elle enterrée ? OUI NON

Avez-vous une citerne de fioul ?

- NON
 OUI

De quelle contenance ?

Est-elle enterrée ? OUI NON

Est-elle à l'extérieur ? OUI NON

Est-elle entourée d'un bac de rétention ? OUI NON

Avez-vous des panneaux solaires ?

- NON
 OUI

Quelle surface de panneaux ? m²

Avez-vous une éolienne ?

- NON
 OUI

Quelle est sa hauteur ? m

Avez-vous des radiateurs électriques ?

- NON
 OUI

Avez-vous un chauffage d'appoint ? OUI NON

De quelle contenance ?

3/ VOS MOYENS DE COMMUNICATION

Ces informations ne seront pas communiquées. Elles servent **UNIQUEMENT** à vous joindre en cas d'urgence et de risque majeur sur la commune.

Avez-vous une ligne de téléphone fixe ? NON
 OUI Quel est son n° ?

Avez-vous un téléphone portable ? NON
 OUI Quel est son n° ?

Avez-vous une adresse mail ? NON
 OUI Quel est son mail ? @

4/ VOS MOYENS DE LOCOMOTION

Avez-vous un moyen de locomotion motorisé ? NON
 OUI Lequel ? Voiture - Véhicule tout électrique - Deux roues

Travaillez-vous sur la commune ? OUI
 NON
Dans quelle ville travaillez-vous ?

Avez-vous un enfant scolarisé :
- à l'école de Ste-Suzanne/Vire ? OUI NON
- dans le R.P.I. à Baudre ? OUI NON

Si non, remplissez le tableau suivant **UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS QUI HABITENT VOTRE FOYER** tout au long de l'année scolaire (exclure les enfants partis en étude à la semaine ou habitant en appartement, en foyer, en pension).

Nom, Prénom :	Âge	Ville de l'établissement	Type établissement <small>(école, collège, lycée, université, apprentissage,...)</small>	Prend-il le bus ? <small>Avec quelle compagnie ?</small>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5/ VOTRE MATÉRIEL UTILE EN CAS DE CRISE

Avez-vous une trousse de secours ? OUI NON

Avez-vous une mallette de crise ? OUI NON

Avez-vous la possibilité d'accueillir et d'abriter des voisins ? NON
 OUI Combien de personnes (nombre de couchage) :

Avez-vous un groupe électrogène ? OUI NON

Avez-vous une tronçonneuse ? OUI NON

Avez-vous des moyens de déblaiements ? OUI NON

6/ VOTRE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Avez-vous reçu une formation de secouriste ? OUI
 NON Date de votre dernière formation ? / /

Êtes-vous : sapeurs-pompiers, secouriste, ambulancier(e), aide-soignant(e), infirmier(e), médecin, pharmacien(ne), psychologue, psychiatre, personnel des pompes funèbres, forces de l'ordre, agent de sécurité,... OUI NON

Connaissez-vous le DICRIM, le PCS, les conseils à suivre en cas de risque majeur,... bref les risques majeurs auxquels peut-être soumise la commune de Ste-Suzanne/Vire ? OUI NON

Savez-vous où trouver cette information ? OUI NON

Souhaitez-vous un supplément d'information ? OUI NON

Chantier annuel des petits travaux

Samedi 4 mai, une cinquantaine d'habitants ont participé au chantier annuel communal. Les petits travaux ne manquaient pas : désherbage manuel autour de l'église et de la mairie, taille de haies pour une meilleure visibilité, regarnissage en copeaux des aires de jeux, préparation du monument aux morts pour la cérémonie du 8 mai, remplacement des néons des écoles par des Leds moins énergivores, réparation du conteneur pour papiers recyclés devant l'école, vernissage de la cabane de l'aire de jeux en bord de Vire...



Et gros chantiers



Début des travaux de la halte randonnée multi-services.



Nouvelles peintures pour assurer une meilleure sécurité routière dans le bourg.

Une année d'activités avec les jeunes du conseil municipal

Visite de l'Assemblée nationale

Le 2 mai dernier, les jeunes visitaient l'Assemblée nationale grâce au député Philippe Gosselin.

Le voyage et la restauration étaient entièrement pris en charge par les jeunes et leurs soutiens. Pour remercier les adultes qui les encadrent et les aident régulièrement sur la commune ils ont proposé à plusieurs adultes et parents de les accompagner. La visite leur a permis de découvrir les salons, jardins et bien sûr l'hémicycle dans lequel se déroulaient des débats.

Une visite très intéressante selon les jeunes élus.

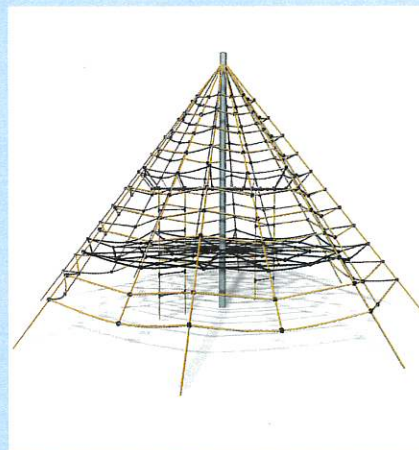


Solidarité Guadeloupe

Le 2 juillet, la Guadeloupe était touchée par l'ouragan Béryl et nos jeunes ont été marqués par les dégâts causés par cette catastrophe. Ils ont alors mis en vente des objets en plastique recyclé qu'ils ont fabriqués. Plusieurs habitants ont joué le jeu et c'est un chèque de 437 euros qui a été remis au CCAS de Gourbeyre pour venir en aide aux sinistrés. « Ce n'est pas la somme qui compte mais le geste et qu'une petite commune Sainte Suzanne vienne aider nos habitants via cette opération de vos jeunes, c'est formidable. L'ensemble des élus vous remercie pour ce geste » leur a déclaré l'adjoint en charge des finances, Charles Vignal, en vacances en Normandie début juillet.

Aire de jeux inclusive et multigénérationnelle

Fin décembre, les travaux vont commencer près du poulailler dans le quartier Durdos. Les jeunes élus ont décidé d'y installer un terrain de pétanque, un terrain de palet, une piste de bosses pour vélo, deux jeux adaptés personne à mobilité réduite (un jeu sur ressort et une balançoire nid d'oiseau), des tables et une pyramide de 4,50 m de haut. Les jeunes ont démarché le département de la Manche et des habitants (vente de saucissons) pour financer avec leur cagnotte ce parc de jeux à hauteur de 70 %. Le reste sera à la charge de la commune.





Sécurité

Ayant reçu des brassards fluorescents par la Sécurité routière suite à une de ces actions, le CMJ a remis à chaque enfant de l'école un de ces brassards.



Embellissement

Les jeunes élus fleurissent la commune et organisent deux concours de maisons décorées pour Halloween et Noël. Cette année ils ont réalisé des décors en bois pour Noël.



Devoir de mémoire

Les jeunes élus entretiennent chaque année le monument aux morts et participent activement aux cérémonies commémoratives.

Les jeunes ont également sonné les cloches pour célébrer le 80e anniversaire de la libération.



Environnement

Depuis plus d'un an les jeunes élus empêchent les déchets de rejoindre les eaux pluviales grâce à des filtres installés sur les bouches d'égouts.



Ecole

En avril 2024 les élèves de la classe de CM1 CM2 sont partis en classe découverte au centre Collignon à Octeville. Au programme : découverte du milieu marin, cerfs volants et visite de la cité de la Mer.

Cette année en collaboration avec la mairie, le conseil municipal des jeunes et l'association ANPER, le projet des écoliers est de créer une Aire Educative Terrestre sur un terrain qui jouxte l'école.

Les élèves participent aussi au projet école et cinéma et pour les CM, une journée secourisme sera organisée début janvier.



Départ

Après 13 ans passé au service de la commune comme adjointe technique, Simone Fossey a fait part de ses droits à la retraite et quitte ses fonctions fin décembre.

Elle sera remplacée par Camille Lepage.



Camille et Simone

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Merci aux enfants et parents qui participent aux activités

L'association des parents d'élèves de Baudre-Ste Suzanne a deux objectifs : faire se rencontrer les familles de l'école dans un cadre convivial, et récolter des fonds afin de financer des projets pour les enfants des écoles de nos deux communes.

Sur le 1^{er} semestre 2024, des ventes de grilles de galettes des rois, de crêpes et de sacs avec les dessins des enfants ont été réalisées. Côté évènements, nous avons organisé une randonnée en bord de Vire au départ de Ste Suzanne avec une partie en vélorail, ainsi que la soirée de fin d'année avec le spectacle de cirque des enfants au Picotin.

Depuis la rentrée, plusieurs actions ont été réalisées : une randonnée pédestre à Baudre, qui a rassemblé environ 50 participants, enfants et familles des écoles, des ventes de gâches, de biscuits pour Noël et de sapins, ainsi que le retour de la bourse

aux jouets et puériculture fin novembre à la salle des fêtes de Ste Suzanne sur Vire.

Nous remercions vivement les habitants qui ont commandé des sapins et participé ainsi au financement des actions. Vos petits voisins vous solliciteront peut être en fin d'année pour une tombola pour gagner des galettes des rois !

La soirée de Noël pour les enfants s'est tenue le 13 décembre Baudre avec l'arrivée

du Père Noël et un spectacle des enfants.

Une quinzaine de parents se réunissent tous les 2 à 3 mois. La prochaine date est le 15 janvier 20h30 à la cantine de Sainte-Suzanne pour travailler sur les actions à mener pour le 1^{er} semestre 2025.

N'hésitez pas à nous rejoindre!

John Philipot
Président



Plusieurs commémorations en 2024

Activités de la section

- En mars, assemblée générale de l'association à la salle de conférence – maison des associations – 14 A rue des écoles Condé sur Vire.
- 8 mai, repas de l'association à la salle des fêtes de Troigots.

Commémorations au monument aux morts de Sainte Suzanne sur Vire

- 8 mai
- 11 novembre
- 5 décembre (décalée au dimanche 8 décembre 2024)

Lors de ces commémorations, nous notons la participation de nombreux enfants de la commune et leur famille. Je remercie en particulier les trois musiciennes, Chloé, Emma et Florine, qui nous accompagnent dans le cérémonial.



En Novembre, lecture du message de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre par Anna, Adèle, Martin et Niels.

Dépôt de gerbe par Monsieur Joseph Aubry.

L'association accueille actuellement les anciens militaires (OPEX) et les sympathisants, qu'ils aient fait leur service national ou pas, homme ou femme qui veulent défendre nos valeurs.

Aujourd'hui, la section de Condé-sur-Vire/Sainte-Suzanne-sur-Vire comprend 100 membres. A Sainte-Suzanne-sur-Vire, Monsieur Roger Mancela rejoint les rangs des CATM et nous sommes sept adhérents : 2 CATM, 1 OPEX, 2 sympathisants et 2 veuves.

Si vous partagez nos valeurs, nous vous accueillerons avec plaisir.

Patrick Lecomte
Vice-Président



COMITÉ DES FÊTES

L'année 2024 du Comité des fêtes

2024 aura été marqué par le traditionnel vide grenier du mois de mai et surtout fin juin par le moules frites, réalisé en commun avec Ste Suzanne Evénements, qui à été l'occasion pour les 500 personnes présentes de profiter d'une soirée riche en animations, musicales et pyrotechniques.

Pour sa 12^e édition, l'exposition Salon d'automne aura a nouveau investi la salle des fêtes avec les œuvres de 34 artistes.

Et pour la fin de l'année, il s'agit de renouer avec la tradition et les décorations de Noël, animation réalisée en commun avec le Conseil municipal des jeunes.

Pour 2025, les animations sont programmées : vide grenier le 18 mai, apéro concert le vendredi 4 juillet et Salon d'automne, du 5 au 12 novembre.



Soirée moules-frites



Le vide-grenier



BMI NOTE 9
QUAD CAMERA

Salon d'automne



STE SUZANNE ÉVÉNEMENTS

Une année d'animations avec le comité des fêtes

Comme depuis plusieurs années maintenant, c'est la soirée de la Saint-Patrick qui inaugure les animations de l'année organisées par l'association. Le rendez-vous est déjà pris pour le 15 mars 2025 avec un nouveau groupe de musique et son, désormais célèbre Fish and chips.

Sur les manifestations de l'année organisées par le comité des fêtes, vide-grenier et moules-frites, les membres ont répondu présents.

En septembre nous nous retrouverons pour l'exposition de véhicules anciens «Retro-mobile» où vous pourrez venir admirer les belles voitures anciennes dans le parc de l'église.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

Une magnifique projection sur l'église

L'association n'a organisé qu'une animation pour pierres en lumière en mai dernier. Mais quelle animation !

Merci à l'un de nos habitants, Nicolas Chagnon, pour ses heures de travail pour arriver à ce magnifique rendu lors de la projection du mapping sur la façade de l'église. Nous avons le plaisir de vous annoncer que cette animation sera réitérée le samedi 17 mai 2025 dès la tombée de la nuit avec une nouvelle projection, toujours réalisée par Nicolas que nous remercions encore.

Une seule animation ne veut pas dire ne faire que cela, notre association a récupéré cette année près de 5 000 euros de dons de particuliers dont de nombreuses personnes extérieures à la commune. Merci à tous ces donateurs qui nous permettent de poursuivre la rénovation de notre église. Il est encore temps de faire un don déductible des impôts à hauteur de 75 %. Vous avez jusqu'au 31 décembre :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-sainte-suzanne-sur-vire/63148>

Vous pouvez aussi déposer votre chèque en mairie à l'ordre de : fondation du patrimoine église de Sainte-Suzanne-sur-Vire. Vous recevrez votre reçu fiscal.

Le gros des travaux (couverture) ne débutera pas en 2025 mais nous allons dès l'année prochaine refaire la croix sur le porche d'entrée de l'église et revoir les panneaux d'informations pour les visiteurs aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'édifice.

John Philipot
Président

CLUB DE L'AMITIÉ

L'année 2024 bien remplie



Celle-ci a commencé par notre assemblée générale le 25 janvier suivie d'un repas.

Le 25 mai nous avons organisé notre premier tournoi de palet breton.

Le 01 juin a eu lieu le tournoi de pétanque.

Le 13 juin sortie annuelle à Fermanville. Après une randonnée au cap Lévy, la soixantaine de participants s'est retrouvée au restaurant « La Maison Rouge » à l'anse du Brick.

Nos adhérents se retrouvent le premier et le troisième jeudi de chaque mois pour profiter des randonnées. La salle Lebedel étant ouverte pour les joueurs et joueuses de cartes. Le goûter termine l'après-midi.

À la rentrée de septembre le club compte 74 adhérents.

Le jeudi 19 décembre nous étions plus de 60 adhérents à partager la bûche de Noël. Un moment de convivialité apprécié des tous.

Calendrier des activités 2025

Jeudi 23 janvier : assemblée générale du club suivie d'un repas. Les nouvelles personnes qui souhaitent adhérer au club et venir à l'assemblée générale, peuvent prendre contact avec le président Marc Le Barbey (02 33 55 20 49).

Samedi 24 mai : tournoi de pétanque et tournoi de palet breton

Jeudi 19 juin : sortie annuelle

Après les vacances les activités reprendront le 18 septembre.

Fin décembre : bûche de Noël.

Marc Le Barbey et les membres du bureau vous souhaitent d'agréables fêtes de Noël et de jour de l'an.

Alain Faudet
Secrétaire

Sous réserve de modifications par les organisateurs.



Voeux du maire

5 janvier
15 h
Salle des fêtes



Kermesse des écoles

28 juin
Terrain des écoles



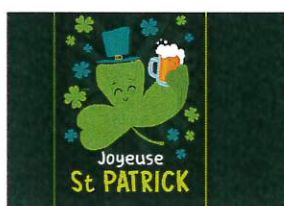
Vide maison

15-16 février
Salle des fêtes



Apéro concert

4 juillet
Place de la mairie



Soirée irlandaise

15 mars
Salle des fêtes



Fête des activités en famille

6 septembre
10h à 17h



Cérémonie 8 mai

11h30
Monument aux morts



Retro mobile

14 septembre
à partir de 11h



Les croissants de la paix

8 mai



Repas des anciens

5 octobre
Salle des fêtes



Pierres en lumière

17 mai
Eglise



Vide maison

25-26 octobre
Salle des fêtes



Vide grenier

18 mai
Terrain de l'école
Restauration et buvette



11 novembre

11h30
Monument au morts



Concours de pétanque et palets

24 mai
Terrain de l'école



Salon d'automne

5 au 12 novembre
Salle des fêtes
Gratuit